

AGENCE FRANCAISE
pour la BIODIVERSITE

Service départemental du Vaucluse
517 routes d'Entraigue
84270 VEDENE

☎ 04 90 83.04.81



MINISTRE CHARGE
DE L'ENVIRONNEMENT

Dossier suivi par : CHRISTIAN DELAMARRE

Transmis le : 20/02/2017

Département(s) : VAUCLUSE

Commune(s) : SARRIANS

DDT- SEEF

**A l'attention de Monsieur le Directeur
Départemental des Territoires de Vaucluse
Service de l'Etat en Vaucluse
84905 AVIGNON cedex 09**

Objet : Dossier d'autorisation unique au titre du code de l'environnement (ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 et du décret n° 2014-751 du 1^{er} juillet 2014) « Réhabilitation de la STEP de SARRIANS-VACQUERAS.

Demande d'avis d'un dossier d'autorisation.

Vos Réf : FC/CA-Dossier N°84-016-00403

Suite à l'examen du dossier d'autorisation concernant **la Réhabilitation de la STEP de SARRIANS-VACQUERAS** que vous nous avez transmis pour avis (courrier du 09 Janvier 2017 reçu le 13 Février 2017), Veuillez trouver ci-après nos observations.

Après avoir étudié ce dossier (dossier reçu en version CD), concernant le volet **du Milieu Aquatique**, les normes de rejet de cette nouvelle STEP soient compatibles avec le milieu récepteur.

Le rejet de cette STEP se trouve à environ 350 mètres des cours d'eau « **le Long Vallat** » et « **la Grande Levade** » (cours d'eau classés en deuxième catégorie piscicole ; cours d'eau canalisé, la population de poissons est essentiellement composée de cyprinidés d'eau vive : gardons ; chevesnes ; ablettes ; loches franches ; vairons ; barbeaux communs ;..).

Par ces aménagements, cette nouvelle STEP réhabilitée devrait présenter une meilleure qualité de son effluent pour le milieu récepteur selon ce dossier.

En conséquence, par ces éléments, nous émettons un avis favorable compte tenu de cet enjeu par cette réhabilitation de la STEP.

Christian DELAMARRE
Inspecteur de l'Environnement